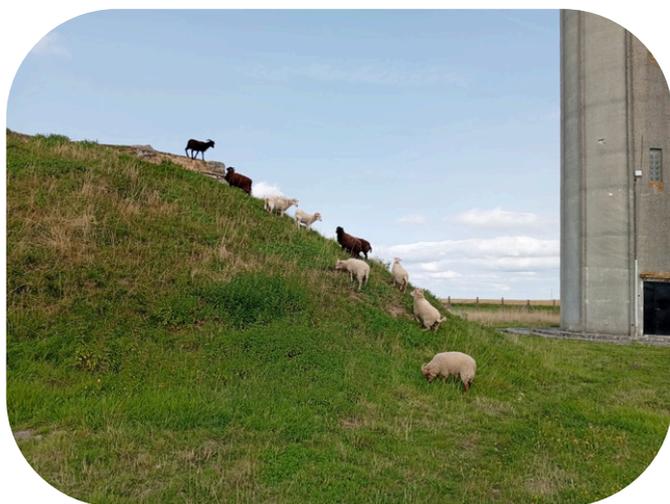


COMMUNIQUÉ DE PRESSE



crédit photo : CCLO

Signature du contrat de territoire CCLO–SESV

1,2 M€ POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS ET ÉCONOMISER L'EAU

Le 19 septembre 2025, la Communauté de communes des Lisières de l'Oise (CCLO), le Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois (SESV) et l'agence de l'eau Seine-Normandie, unissent leurs forces dans un contrat de territoire de 6 ans, doté d'un **programme d'actions de 1,19 million d'euros**. L'ambition est claire : **stabiliser puis réduire les nitrates et les pesticides dans les captages d'eau**, dont deux sont classés prioritaires et neuf sensibles, et **soutenir la trajectoire du bassin Seine-Normandie qui prévoit une baisse de 14 % des prélèvements d'ici 2030**. Le contrat prévoit la mise en place de cultures à bas niveau d'intrants, la révision de 7 périmètres de protection de captages, l'engagement de 450 ha en mesures agro-environnementales et climatiques, la création de haies et d'aménagements anti-ruissellement, ainsi que la mise à disposition de 250 récupérateurs d'eau de pluie aux habitants. Un animateur à temps plein assurera le suivi des actions et deux ateliers participatifs réuniront élus, agriculteurs et usagers pour accompagner cette transition.

"Ce contrat officialise, accélère et rend lisibles nos actions. C'est un levier opérationnel au service des habitants et de l'ensemble des usagers de la ressource.", souligne Franck Superbi, président de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise.

Pour Benoît Letrillart, président du Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois, *"la priorité est double : qualité de la ressource et sécurisation de l'alimentation en eau. Le contrat nous donne un cadre commun pour tenir la trajectoire 2030 et renforcer la confiance des habitants dans la qualité de l'eau distribuée"*.

Du côté de l'agence de l'eau Seine-Normandie, Pascale Mercier, directrice territoriale, insiste sur la dimension collective et l'efficacité environnementale : *"Ce contrat fixe des objectifs chiffrés, mesurés chaque année, afin que les acteurs puissent ajuster leurs actions et démontrer les progrès accomplis. L'agence accompagnera prioritairement les opérations inscrites pour que ces engagements se traduisent, dans la durée, par des résultats concrets et visibles sur la qualité de l'eau"*.

UN PLAN D' ACTIONS QUI COMBINE QUALITÉ DE L'EAU ET SOBRIÉTÉ

Un territoire sous pression

Le contrat s'applique à vingt communes de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise, soit environ 17 000 habitants, et à quatre-vingt-cinq communes du Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois, qui en compte 35 200. Ensemble, ces deux structures gèrent plus de **rente captages d'eau, dont deux classés prioritaires et neuf sensibles.**

Les analyses montrent que **certaines captages présentent une eau brute chargée en nitrates et en pesticides.** À Saint-Crépin-aux-Bois, la concentration mesurée atteint 70 mg/L, au-dessus de la limite européenne fixée à 50 mg/L pour les eaux destinées à la consommation humaine. À Parcy-et-Tigny, elle se situe autour de 47 mg/L. Plusieurs captages sensibles affichent également des teneurs élevées, comprises entre 37 et 42 mg/L. **Des métabolites de chloridazone et d'atrazine sont aussi détectés régulièrement.**

Ces constats concernent l'eau prélevée dans les nappes. L'eau distribuée au robinet reste conforme aux exigences sanitaires, grâce aux traitements mis en place ou aux interconnexions réalisées, comme à Saint-Crépin-aux-Bois où une liaison avec le captage de Couloisy assure désormais une alimentation de qualité. Mais ces solutions, indispensables pour garantir la sécurité des habitants, représentent **un coût important. Le contrat vise donc à agir à la source de la pollution, plutôt que de multiplier des mesures curatives.**

A ces enjeux qualitatifs s'ajoute la nécessité de **réduire les prélèvements.** Les collectivités s'inscrivent dans la trajectoire du bassin Seine-Normandie, qui prévoit une baisse de 14 % des volumes prélevés d'ici 2030, en agissant sur la performance des réseaux et la sensibilisation des usagers.

Pour répondre aux enjeux identifiés, le contrat met en œuvre un programme d'actions estimé à 1,19 M€, financé prioritairement par l'agence de l'eau Seine-Normandie et décliné entre les deux maîtres d'ouvrage.



Des cultures plus favorables à la qualité de l'eau

La première priorité concerne la mise en place de **cultures à bas niveau d'intrants (BNI).** Le contrat prévoit notamment une étude de faisabilité menée avec l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA), afin **d'identifier des filières agricoles économes en intrants.** L'objectif est de développer, d'ici 2030, les filières à bas niveau d'intrant et les systèmes économes en engrais et pesticides, de sorte que **10 % de la surface agricole utile des aires d'alimentation de captages soient consacrés à ces cultures.** Ce volet représente 30 000 euros pour la CCLO et 15 000 euros pour le SESV.



Des sols gérés pour limiter les pollutions diffuses

L'amélioration de la qualité passe aussi par une meilleure gestion des sols. La mise en place d'un réseau de suivi des reliquats azotés doit permettre d'ajuster les apports et de réduire la pression sur les nappes. L'objectif est d'atteindre une diminution du reliquat azoté moyen au regard du seuil fixé par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine-Normandie, document de planification qui fixe les objectifs de qualité de l'eau à l'échelle du bassin. Des pratiques alternatives comme le désherbage mécanique ou les faux-semis seront encouragées. Pour limiter les transferts de polluants, 150 mètres linéaires de haies seront plantés sur chaque territoire et les risques de coulées de boue vers les captages supprimés. L'effort financier s'élève à 150 000 euros pour la CCLO et 12 000 euros pour le SESV.



Des captages mieux connus pour des actions ciblées



Pour agir efficacement, il faut d'abord bien connaître les zones qui alimentent les captages. Les **Aires d'alimentation de captages (AAC)** seront donc étudiées ou actualisées afin d'identifier les secteurs les plus vulnérables et de définir des plans d'action adaptés. Dans le cadre du contrat, le SESV consacre 200 000 euros à ces études, tandis que la CCLO a déjà avancé sur les siennes.



Maîtriser le foncier pour sécuriser la ressource

La protection des captages passe aussi par le foncier. Les Déclarations d'utilité publique (DUP), qui définissent des périmètres de protection autour des points de prélèvement, seront révisées : **7 pour la CCLO et 2 pour le SESV**. En parallèle, une stratégie foncière permettra d'acquérir des parcelles agricoles sensibles dans les aires d'alimentation de captages, afin d'y garantir des pratiques favorables à la protection de la ressource en eau. Chaque collectivité s'engage à acquérir au moins une parcelle sur la durée du contrat. Ce volet mobilise 165 800 euros pour la CCLO et 175 000 euros pour le SESV.



Soutenir les agriculteurs

L'ouverture du territoire aux **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** vient renforcer l'évolution des pratiques agricoles. Ces **contrats volontaires**, passés entre l'État et les agriculteurs et financés par l'agence de l'eau, apportent une aide financière en échange d'engagements précis, comme la réduction des apports d'azote ou le maintien de prairies. Ils permettent aux exploitants d'adapter progressivement leurs systèmes vers des pratiques plus durables, sans fragiliser leur équilibre économique. À l'échelle du contrat, l'objectif est d'**engager 300 hectares sur la CCLO et 150 hectares sur le SESV en MAEC**. Au total, cela représente **450 hectares par collectivité, mobilisés sur les zones les plus sensibles pour l'eau**. Le budget consacré est de **12 000 euros pour chaque structure**.

L'agence de l'eau Seine-Normandie peut financer jusqu'à 80% des dépenses éligibles dans le cadre de ses contrats de territoire



Mise en œuvre et suivi du contrat

La réussite du contrat repose avant tout sur une animation de terrain confiée à une animatrice à temps plein, réparti à mi-temps sur chaque territoire. Sa mission sera d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, de coordonner les actions entre les partenaires et de maintenir le lien avec les habitants grâce aux ateliers participatifs. Le pilotage est assuré par un comité réunissant régulièrement les signataires, chargé de suivre la mise en œuvre du programme et d'apporter les ajustements nécessaires. Chaque année, la CCLO et le SESV présenteront à l'agence de l'eau Seine-Normandie un point d'avancement.

Une évaluation à mi-parcours vérifiera que 40 % du budget est engagé, et un bilan final mesurera les progrès réalisés au regard des objectifs fixés, en particulier sur la réduction des prélèvements et l'évolution des pratiques.



Réduire les prélèvements et améliorer la performance des réseaux

Au-delà de la qualité de l'eau, le contrat vise aussi à **économiser la ressource**. Les réseaux d'eau potable seront améliorés pour gagner en performance, grâce à la sectorisation ; qui permet de mieux localiser les fuites ; et au renouvellement de canalisations fragiles. Les collectivités contribueront ainsi à la trajectoire du bassin Seine-Normandie, qui prévoit une réduction de 14 % des volumes prélevés d'ici 2030.

Pour suivre l'évolution des nappes, **14 piézomètres seront installés et 8 captages feront l'objet de diagnostics réguliers**. La CCLO consacre 96 000 euros à ce volet et le SESV 6 000 euros. En parallèle, **250 récupérateurs d'eau de pluie seront mis à disposition des habitants** du territoire de la CCLO pour encourager les économies au quotidien.



Inform, sensibiliser et impliquer les habitants

La communication et la sensibilisation occupent une place transversale dans le contrat. Chaque structure investit 30 000 euros pour **informer et impliquer les acteurs du territoire**. Deux ateliers participatifs réuniront élus, agriculteurs et habitants au cours des six années. **L'indicateur retenu prévoit que 50 % des agriculteurs déclarent avoir modifié leurs pratiques à la suite des formations ou ateliers, et qu'au moins deux projets communaux intègrent la préservation de la ressource en eau.**



PILOTAGE & ACCOMPAGNEMENT : QUI FAIT QUOI ?

La Communauté de communes des Lisières de l'Oise

La Communauté de communes des Lisières de l'Oise (CCLO) regroupe 20 communes, avec environ 17 000 habitants sur un territoire rural de quelque 210 km², siège à Attichy.

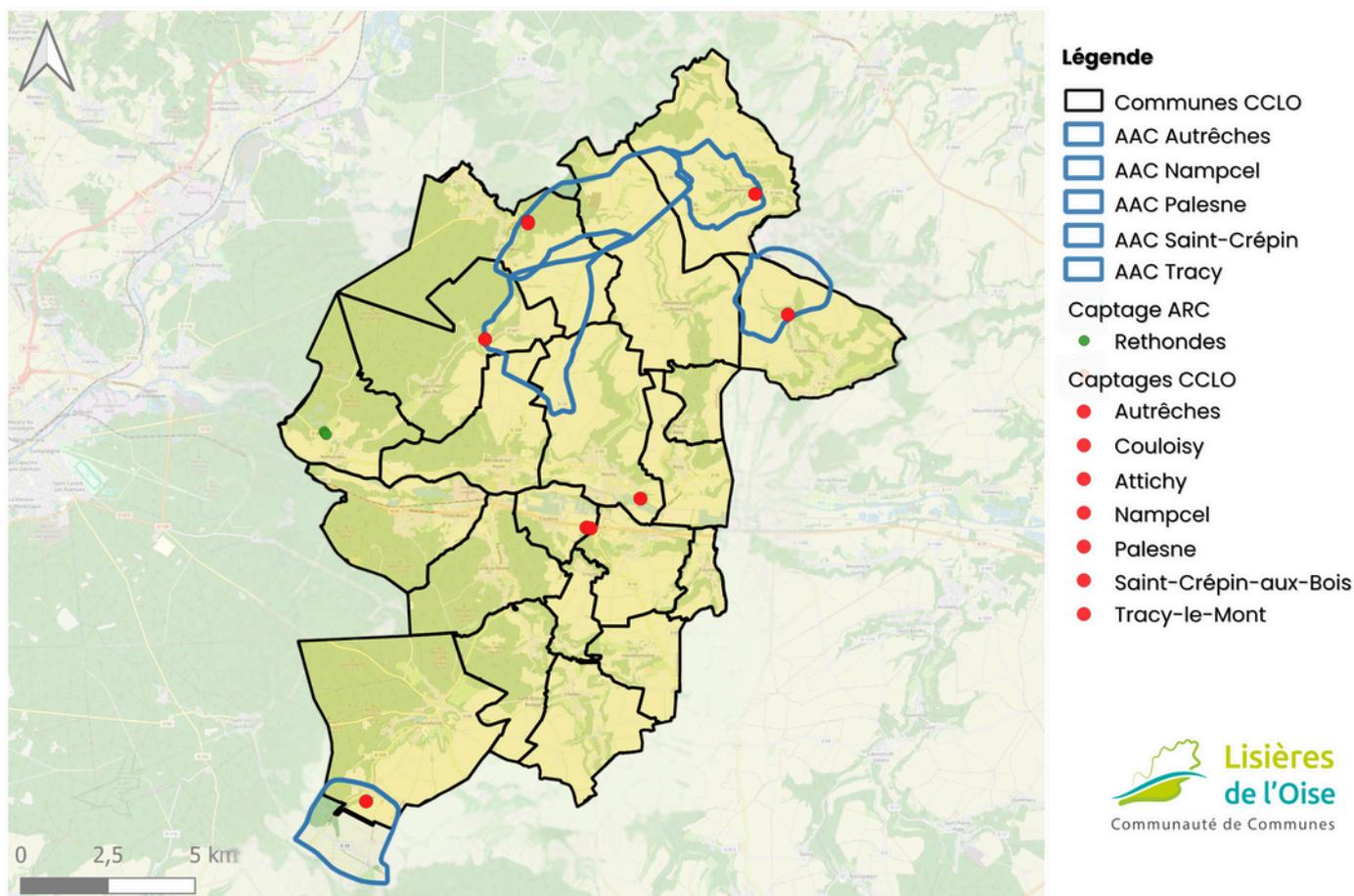
Elle exerce la compétence eau et assainissement, ce qui inclut la gestion de la distribution d'eau potable, la surveillance de sa qualité sanitaire, et les services techniques liés au réseau d'eau.

Dans le cadre du contrat de territoire, la CCLO apporte son rôle essentiel dans la mobilisation locale des communes, la gestion des réseaux, la mise en place d'actions agricoles et environnementales, et le pilotage des études AAC et de la stratégie foncière. Elle sera maître d'ouvrage pour de nombreuses opérations et assume le financement partiel des volets agriculture, sol, sobriété et communication.

<https://ccloise.com>



Cartographie des captages des Aires d'Alimentation de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

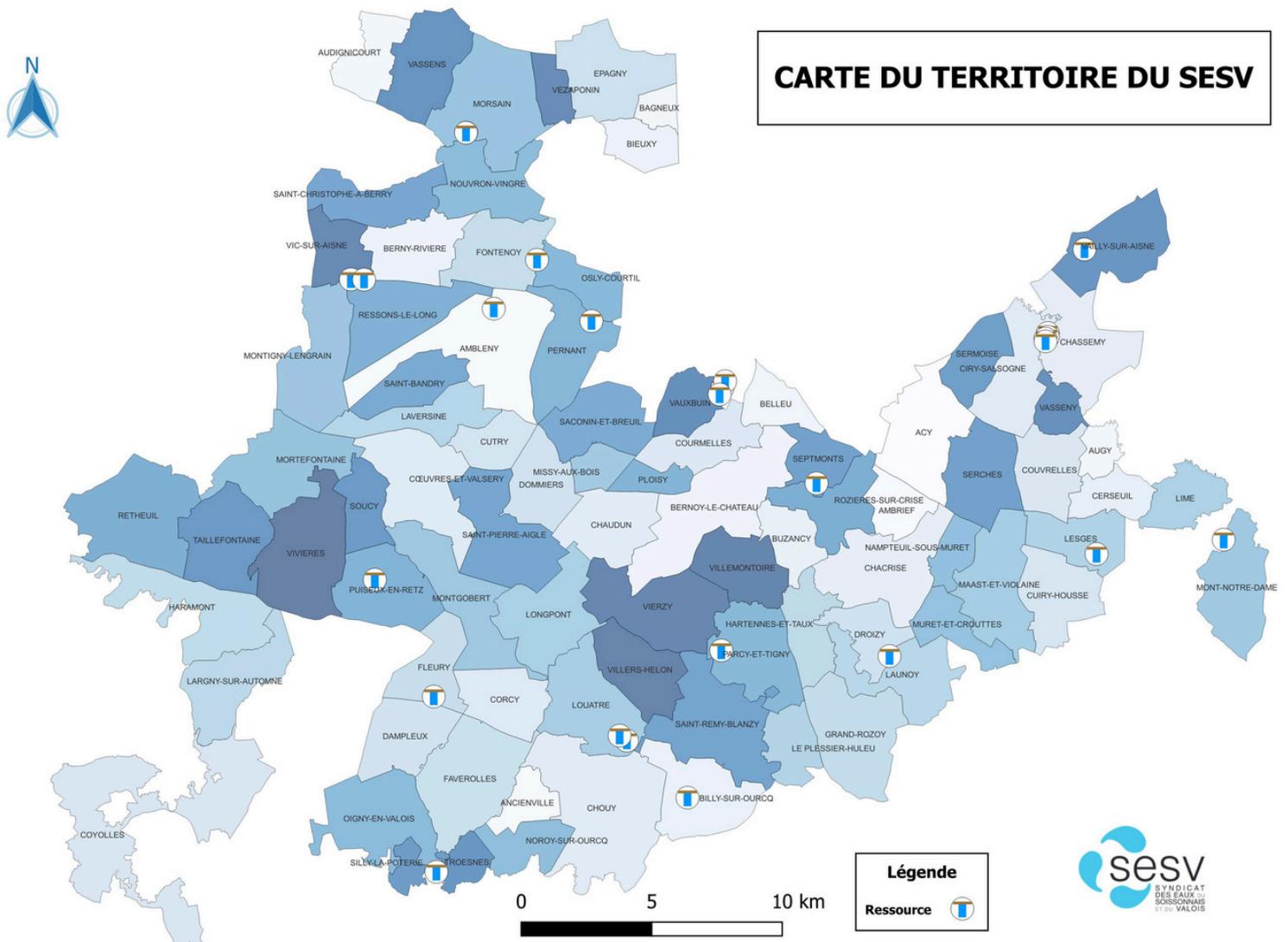


le Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois (SESV)

Le Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois (SESV) est un syndicat mixte fermé, compétent en matière d'eau potable sur environ 85 communes du sud du département de l'Aisne, desservant plus de 35 000 habitants. Il assure les missions de production, traitement, stockage, et distribution d'eau potable. Cela inclut l'entretien et le renouvellement des canalisations, l'interconnexion des réseaux, la mise en place d'infrastructures de traitement, et la protection des ressources (périmètres de captage, lutte contre les pollutions diffuses)

Dans ce contrat de territoire, le SESV intervient particulièrement dans les volets d'études AAC, dans les actions sur les sols et la fertilité, dans la sobriété des réseaux et la mise à disposition de récupérateurs d'eau. Il contribue à la partie foncière, aux MAEC/PSE, et aux diagnostics du réseau.

<https://sesv.fr>



L'agence de l'eau Seine-Normandie

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'Etat, elle contribue à définir la politique de l'eau du bassin Seine-Normandie avec le comité de bassin, en élaborant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Pour mettre en œuvre cette politique, l'agence accompagne techniquement et financièrement, les projets des collectivités, industriels, agriculteurs ou associations grâce aux redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers selon leurs prélèvements et leurs rejets. Ces financements, organisés dans un programme de six ans, soutiennent notamment la performance des systèmes d'assainissement, la réduction des pollutions diffuses, la préservation des captages, la restauration des rivières et zones humides, ainsi que l'adaptation des territoires au changement climatique. Le 12^e programme "Eau, Climat & Biodiversité" (2025-2030) met l'accent sur la sobriété, la protection de l'eau potable et la biodiversité.

L'agence développe également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée. L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.

www.eau-seine-normandie.fr



CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau
Seine-Normandie
Mélissa MAGOUTIER
magoutier.melissa@aesn.fr
03.44.30.41.22

CONTACTS PRESSE

CCLO / SESV
Zélie PANETIER
zelie.panetier@ccloise.com
07.76.02.51.30

